

MAIRIE
DE
BOUSSENS
HAUTE-GARONNE

Code Postal : 31360

Téléphone 05 61 90 02 25

Télécopie 05 61 90 07 88

Courriel : mairie-de-boussens@wanadoo.fr



CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE – RENDU
SEANCE DU 20 MAI 2019

Présents : MM. SANS, RAMEAU, Mmes GERARD, SAINT-SUPERY, MM. RIVIERE, LIVOTI, Mme DALLAZANNA, M. PIZZATO (Proc.), Mmes TOUZANNE AIMONE-CAT, M. ROUCH, Mme CAHUZAC.

Absente : Mme TONELLO

Absents excusés : M. AMOUROUX (Proc. M. PIZZATO)

Secrétaire de séance : M. ROUCH Stéphane

Ouverture de la séance à 19 h 10

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire donne lecture des lettres de remerciements de l'Association « Etoiles de l'Espoir » et de l'Association des « Anciens Maire de France » pour la subvention qui leur a été attribuée.

* Le compte rendu du Conseil Municipal de la séance du 11/04/2019 a été adopté à l'unanimité des membres présents.

1°- Aménagement salle de Karaté

Monsieur le Maire présente les résultats de l'appel d'offres et informe l'assemblée des entreprises retenues à savoir :

Lot 2 : gros œuvre, charpente : Entreprise Comminges Bâtiment pour un montant H.T de :	43 498,39 €
Lot 3 : Menuiserie extérieure et intérieure : Ets Lafforgue pour un montant H.T de :	14 994,00 €
Lot 4 : Plâtrerie et faux plafonds : Entreprise Morales pour un montant H.T de :	13 000,00 €
Lot 5 : Electricité, Chauffage : Entreprise Malvaud pour un montant H.T de :	14 560,00 €
Lot 6 : Plomberie sanitaires VMC : Entreprise Erd pour un montant H.T de :	7 600,00 €
Lot 7 : Carrelage faïence : Entreprise Oliveira Rogel pour un montant H.T de :	1 521,37 €
Lot 8 : Peinture : Entreprise Lorenzi pour un montant H.T de :	12 496,25 €

Délibération d'information acceptée à l'unanimité des membres présents.

2°- Création du lotissement « Pentens 2 »

Monsieur le Maire rappelle les décisions des 09/07/18, 22/10/2018 et 11/02/2019 de confier les études préalables à la SCP Dessens-Francesconi en qualité de maître d'œuvre pour la création du lotissement de Pentens 2. Ce dernier présente aujourd'hui le marché de maîtrise d'œuvre qui s'élève à la somme de **10 542,22 € H.T.**

3°-a) Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu d'équilibrer la section de fonctionnement du Budget annexe 2019 pour la construction de 8 logements par le transfert des charges financières, ce qui nécessite l'ouverture de crédits suivants :

Dépenses fonctionnement : art. 608 (chapitre 043) : **+ 8 099 €**

Recettes fonctionnement : art. 796 (chapitre 043) : **+ 8 099 €**

Décision modificative n° 1 adoptée à l'unanimité des membres présents.

.../...

b) Pour ce même budget, il y a lieu d'abonder le stock des dépenses de l'année, ce qui nécessite l'ouverture des crédits suivants :

Recettes fonctionnement : art. 7133 (chapitre 042)	: 1 143 743,52 €
Dépenses investissement : art. 3354 (chapitre 040)	: 56 447,74 €
art.3355 (chapitre 040)	: 1 079 196,78 €
art.33586 (chapitre 040)	: 8 099,00 €

Décision modificative n° 2 adoptée à l'unanimité des membres présents.

4°- Monsieur le Maire demande à Monsieur PIZZATO de présenter la **proposition de neutralisation des amortissements des subventions d'équipement sur le budget 2019**, qui nécessite d'ouvrir les crédits suivants par une décision modificative :

Dépenses fonctionnement : art. 023	: + 53 338,72 €
Recettes fonctionnement : art. 7768 (chapitre 042)	: + 53 338,72 €
Recettes investissement : art. 021	: + 53 338,72 €
Dépenses investissement : art. 198 (chapitre 040)	: + 53 338,72 €

Décision modificative n° 1 adoptée à l'unanimité des membres présents.

5°- Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la **convention d'occupation sur le domaine privé communal** au profit de Fibre 31 pour l'implantation d'un Nœud de Raccordement Optique. Il demande à l'assemblée de l'autoriser à signer cette convention.

Autorisation est donnée à l'unanimité des membres présents.

6°- Monsieur le Maire rappelle les différentes **transactions immobilières** réalisées entre la Commune/Continental et LRA. Il ajoute que deux opérations supplémentaires sont nécessaires à l'extension de l'usine. :

- a) la cession pour 1 € à LRA de la parcelle B 1176 d'une superficie de 1 101 m².
- b) la location à LRA de la parcelle B 1175 d'une superficie de 1721 m² par un bail emphytéotique d'une durée de 99 ans pour un montant total de 1 €.

7°- a) Monsieur le Maire fait état de la délibération du 16.04.19 de la Communauté de Communes Cœur de Garonne votant **la mise à jour des statuts** et **l'extension des compétences** supplémentaires et demande à l'assemblée d'approuver cette délibération et les nouveaux statuts.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

b) Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi « NOTRe » prévoit le **transfert obligatoire aux communautés de communes des compétences eau et assainissement au 01.01.2020**.

Il fait part de la possibilité de s'opposer au transfert de ces compétences ou de l'une d'entre elles. La communauté de communes Cœur de Garonne étant dotée de la compétence « eau », il demande à l'assemblée de s'opposer au transfert de la compétence assainissement au **01.01.2020**.

Opposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

8° - Monsieur le Maire expose à l'assemblée de mettre à jour la délibération relative aux **taux « promus-promouvables »** adoptée le 26.02.2009 qui tiendra compte des nouveaux grades. Il propose de fixer le taux à 100 % des agents promus-promouvables pour tous les grades des filières administrative, technique, animation et sociale de la Commune.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

9° - Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire aux **propositions d'avancement de grade et de promotion interne pour 2019**. Il y a donc lieu de créer 1 poste de rédacteur à temps complet, 2 postes d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet et 2 postes d'adjoint technique Principal 2^{ème} classe à temps complet. Devront donc être supprimés : 1 poste d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe à temps complet et 4 postes d'adjoint technique à temps complet.

Suppressions et créations de poste approuvées à l'unanimité des membres présents.

10° - Monsieur le Maire souhaite équiper la Salle des Fêtes et la Salle du Conseil Municipal d'un vidéo-projecteur. Il présente le devis établi par la Société Pro & Cie de Cazères pour l'installation d'un vidéo projecteur dans la Salle des Fêtes et d'un vidéo-projecteur dans la Salle du Conseil Municipal qui s'élève à la somme totale de **2 117,75 € H.T.**

Devis accepté à l'unanimité des membres présents.

11° - Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur PIZZATO afin de présenter la réforme qui vise à supprimer les comptables publics et qui privilégie une responsabilité financière des élus locaux. A l'unanimité des membres présents, l'assemblée s'oppose à cette suppression.

12° - Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'appel de l'Association des Maires de France à être solidaire de la restauration de Notre Dame de Paris par le vote d'une subvention exceptionnelle. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, s'oppose à ce souhait.

13° - Le planning du bureau pour les élections européennes du 26/05/19 est mis en place.

14° - Questions diverses :

- Monsieur le Maire donne les dates des prochaines réunions du Conseil Municipal : **3 juin** à 19 h et le **1^{er} juillet** à 19 h.
- Madame GERARD propose une réunion de préparation pour la Fête de la Musique le **03/06/2019** à 20 h 30.
- Madame GERARD informe l'assemblée que la soirée « Vin Nouveau » se fera le **23/11/2019** animé par le groupe « OSMOZ ».
- Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la soirée théâtre organisée par les Pronomade(s) le **22 mai 2019**
- Monsieur le Maire propose d'instaurer un tour d'astreinte les week-ends pour les élus et les employés des services techniques.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant soulevée la séance est levée à 21 h 10.

A BOUSSENS le 21 mai 2019

Le Maire
C.SANS

